

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Équipements spécifiques PALMIPÈDES GRAS

Identification du demandeur

individuel GAEC EARL

n° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| n° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom /raison sociale :

Prénom :

ou suite de la raison sociale

Date de naissance : Etes-vous jeune agriculteur : oui non Si oui, date d'installation :
(date figurant sur le certificat de conformité DJA)

Adresse :

du siège de l'exploitation Code postal :Commune :Tél :

Informations relatives à la production

Adhérent d'un Groupement de producteurs

(précisez):

- démarche qualité :
- nombre de bâtiments d'élevage :Production moyenne :

Engagements du demandeur

Je demande à bénéficier des aides du Conseil général du Lot pour l'action Palmipèdes Gras Investissements spécifiques.

Je m'engage à me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place et à informer le Département de toute modification du projet ou des engagements.

J'atteste sur l'honneur :

- que je n'ai pas fait l'objet de condamnation pénale devenue définitive au cours des trois dernières années sur les conditions requises dans les domaines de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être des animaux. Je n'ai pas sollicité une autre aide sur le même projet et les mêmes investissements.
- être en règle au titre du PMPOA (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole) ou à défaut avoir un programme d'investissements en cours.
- l'exactitude des renseignements concernant ma situation et concernant le projet d'investissement.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues pourra être demandé.

Fait à le.....

Signature(s) du (des) demandeur(s) (du gérant en cas de formes sociétaires et de tous les associés pour les GAEC)

Pièces à fournir pour la constitution du dossier :

- Exemplaire original de la demande de subvention complétée et signée par tous les associés chefs d'exploitation
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire ou Postal)
- Attestation d'inscription à la MSA en tant que chef d'exploitation à titre principal
- Justificatif d'engagement au Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
- Devis

Pièces à fournir pour le versement de l'aide :

- Fiche de demande de versement de l'aide
- Factures justificatives des dépenses engagées

Les travaux ne peuvent démarrer qu'à compter de la date de l'accusé administratif de dossier complet envoyé au demandeur. Les factures dont la date est antérieure à la date de l'accusé administratif de dossier complet ne sont pas recevables.

Le dossier de demande de subvention est à déposer complet, daté et signé au Conseil général.

Renseignements concernant les investissements envisagés

Lieu des travaux : Département.....|_|_| Commune.....
Adresse :

Programme de réalisation : Début de travaux: Fin de travaux:

Description sommaire du projet (création des bâtiments non éligible)

.....

.....

.....

Descriptif et montants des investissements :

Investissements *	Montant HT Des devis et fournitures	Entreprises/ fournisseurs	Cadre réservé à l'instruction
Amélioration de la prévention sanitaire : <ul style="list-style-type: none">• sas sanitaire, équipement de stockage des cadavres• matériel de contrôle et d'amélioration de la qualité de l'eau de boisson• abreuvement pipettes ou système anti-gaspillage• aménagement d'aires bétonnées et abords (dans la limite de 5 000 € HT, main d'œuvre de l'éleveur comprise)			
Auto-construction : main d'œuvre de l'éleveur **			
Régulation d'ambiance : <ul style="list-style-type: none">• température, ventilation, hygrométrie, luminosité• parcs ou épinettes collectives• groupes électrogènes (32 Kwa minimum)• alarmes• ombrages des parcours• clôtures (dans la limite de 5 000 € HT main d'œuvre de l'éleveur comprise) Amélioration de l'ergonomie au travail et respect du bien-être animal : <ul style="list-style-type: none">• trappes d'accès au parcours			
Auto-construction : main d'œuvre de l'éleveur **			
Maîtrise de l'alimentation : <ul style="list-style-type: none">• silo ou cellule de stockage• gaveuse maïs grains entiers• distribution de l'aliment (hors matériel roulant)			
TOTAL SUBVENTIONNABLE			

*Les dossiers sont pris en compte dans la limite de l'enveloppe disponible. Il ne sera pas retenu de travaux de gros œuvre.

**La main d'œuvre de l'éleveur peut être prise en compte dans la limite de 20% du montant HT des matériaux et équipements mis en œuvre, hors travaux d'électricité, plomberie.

Calcul de la subvention :

Régime d'aide du Conseil général	Montant HT des investissements (MO éleveur comprise)	Taux	Subvention demandée	Réservé à l'instruction
Plafond d'investissement : 13 000 € HT (main d'œuvre éleveur comprise) Taux d'aide : 10 %				
TOTAL HT				

Le dossier est à retourner à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil général du Lot
Avenue de l'Europe – Regourd – BP 291
46005 CAHORS cedex 9

Contact :

Service Agriculture et Environnement
Téléphone : 05.65.53.43.32